

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier n° **DP 059 414 16 00072**
Date de dépôt : **06 décembre 2016**
Demandeur : **M AYOUBI Mohamed**
Nature du projet : **Travaux de façade**
Adresse du terrain : **191 rue Claude Monet**
59182 Montigny-en-Ostrevent

Commune de Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 06 décembre 2016 par Monsieur AYOUBI Mohamed, demeurant 191 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- travaux de façade ;
- sur un terrain situé 191 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 04/01/2017 ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le
Le Maire,

11 JAN. 2017

Jean-Luc COUGRELIE

Observations :

Le demandeur devra prendre connaissance de l'avis du service ci-joint et s'y conformer :
- DRAC, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.